

## Un très large éventail de situations

Les immigrés sont à la fois plus nombreux à ne bénéficier d'aucun diplôme et plus fréquemment titulaires d'un diplôme universitaire du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle. Si entre 20 et 30 ans de nombreux étudiants étrangers poursuivent des études supérieures longues en Bretagne, cette surreprésentation des très diplômés est également vérifiée pour les actifs. Ceux-ci sont cependant plus souvent sujet au déclassement que les non-immigrés.

Auteur : Insee

Le diplôme est un facteur majeur d'intégration des immigrés. En effet, il conditionne pour une grande part les possibilités d'accès au marché du travail et la capacité à trouver un emploi.

Les immigrés, arrivés en France pour la plupart à l'âge adulte, ont suivi une partie de leurs études dans leur pays d'origine, avec un système scolaire différent du système français. Certains d'entre eux ont pu acquérir d'autres qualifications après leur arrivée. La transposition des différents diplômes et qualifications dans le système français s'en trouve donc complexifiée.

Nonobstant cette difficulté, à âge comparable, les immigrés se déclarent plus souvent sans aucun diplôme que les non-immigrés. Ainsi, en Bretagne, plus d'un quart des immigrés de 30 à 39 ans sont dans cette situation contre seulement 6 % des non-immigrés. Cependant, l'absence de diplôme ne résulte pas d'une absence de scolarisation, la majorité d'entre eux indiquant avoir suivi des études de niveaux primaire ou collège.

Parallèlement, les immigrés sont également plus nombreux à être titulaires d'un diplôme universitaire du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, et ce, quelle que soit la tranche d'âge. Pour les 20 à 30 ans, il s'agit le plus souvent d'étudiants venant poursuivre des études supérieures en France.

Finalement, la moitié des immigrés se situe à l'une des extrémités du spectre des niveaux de diplômes (absence de diplôme ou diplôme universitaire du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) (figure 1).

### Les immigrés diplômés plus touchés par le déclassement

Du point de vue de l'insertion professionnelle, les immigrés possédant des diplômes universitaires du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle sont davantage sujets au déclassement que leur homologues non-immigrés : seuls, 46 % des immigrés diplômés sont cadres contre 54 % des non-immigrés. Alors que la proportion de professions intellectuelles supérieures

(enseignants, chercheurs...) parmi les diplômés est comparable (autour de 25 %), il en est autrement pour les cadres d'entreprise (14 % des diplômés pour les immigrés contre 22 % pour les non-immigrés).

Par ailleurs, 20 % des immigrés très diplômés occupent des postes d'ouvriers ou d'employés contre 9 % des non-immigrés. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce décalage entre niveau d'études et emploi occupé. Dans certains cas, les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus en France. Dans d'autres cas, la barrière de la langue peut expliquer la difficulté à trouver un emploi correspondant à son diplôme.

Le niveau scolaire est très lié au pays d'origine des immigrés. Parmi les immigrés tennaisiens, ayant donc récemment achevé leur cursus, plus de la moitié des personnes originaires du Portugal et de Turquie déclarent ne posséder aucun diplôme. A contrario, les immigrés originaires du Liban, des États-Unis d'Amérique, du Japon ou d'Espagne sont au contraire souvent fortement diplômés (figure 2).

Les immigrés chinois présentent un profil atypique. En effet, une part importante d'entre eux est très diplômée – de nombreux étudiants étant originaires de ce pays – mais

une part non négligeable est également sans aucun diplôme.

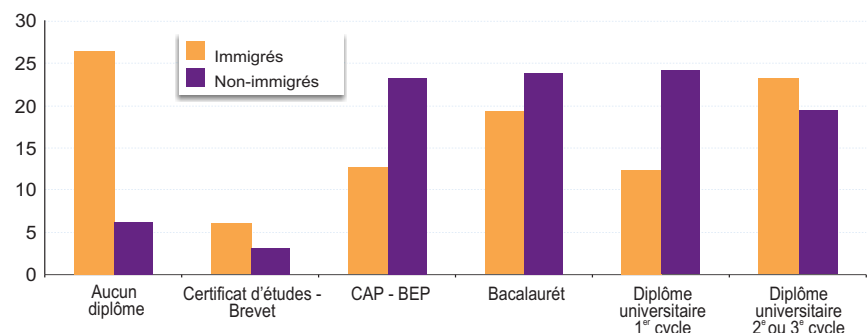
Par ailleurs, les immigrés originaires des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne se trouvent dans une situation plus médiane. Les non-diplômés y sont plus représentés que dans la population non-immigrée mais plus de la moitié d'entre eux disposent de diplômes de l'enseignement supérieur. Un sur cinq déclare avoir un diplôme de niveau Bac, la même proportion disposant souvent d'un diplôme du technique court. Ce diplôme peut avoir été acquis en France si les immigrés sont arrivés enfants ou adolescents.

### Des résultats différents selon l'âge d'arrivée

Les niveaux de diplôme des immigrés résultent à la fois des niveaux acquis à leur arrivée sur le territoire et des études poursuivies depuis leur installation en France. Plus un enfant immigré arrive jeune en France, plus son profil scolaire est proche de celui des non-immigrés. Cela se vérifie à la fois pour l'obtention d'un diplôme du supérieur, mais aussi pour la proportion de non diplômés.

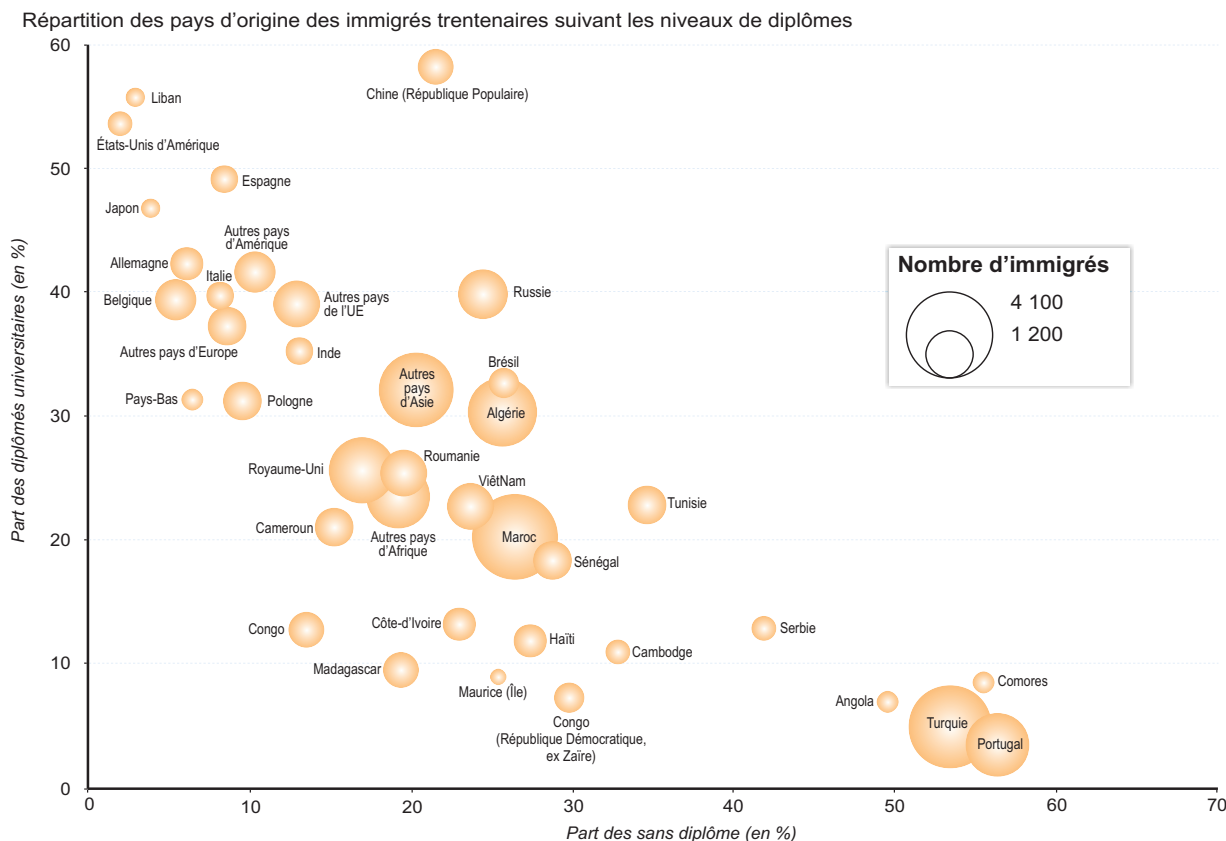
#### 1 La moitié des immigrés sans diplôme ou titulaire d'un diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle

Dernier diplôme obtenu par les personnes de 30 à 39 ans (en %)



Source : Insee, recensement 2011

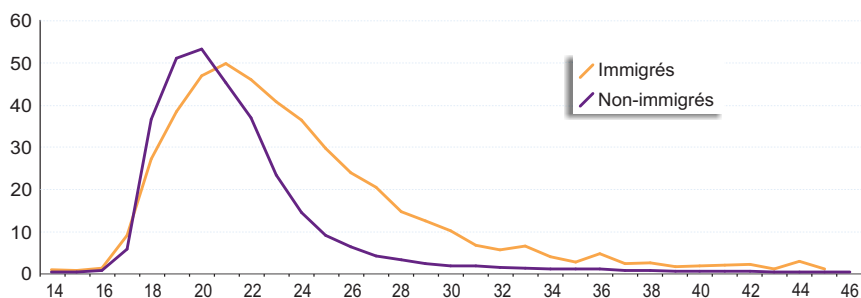
## 2 Plus de la moitié des immigrants trentenaires turcs et portugais sans diplôme



Source : Insee, recensement 2011

## 3 À 30 ans, 10 % des immigrants se déclarent étudiants

Part des étudiants parmi la population (en %)



Note : les étudiants sont définis comme étant des individus titulaires au minimum d'un diplôme de niveau Bac et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement 2011

A contrario, le parcours scolaire semble plus difficile pour les immigrants arrivés vers l'âge de 15 ans. La difficulté à s'insérer dans un parcours scolaire classique semble alors la plus importante. Pour ces jeunes, la part des diplômés du supérieur ne dépasse pas 30 % et une même proportion ne dispose d'aucun diplôme. Parmi les facteurs pouvant expliquer ces difficultés : le parcours scolaire antérieur ou la barrière de la langue quelquefois.

Après l'âge de 15 ans, la part des diplômés du supérieur parmi les immigrants récemment installés est d'autant plus élevée qu'il sont âgés, ayant ainsi eu le temps de poursuivre des études dans leur pays d'origine. La part des immigrants sans diplôme reste cependant faible.

Plus largement, pour l'ensemble de la France, le parcours des enfants d'immigrés, qui ne sont donc eux-mêmes pas tous immigrants, reflète également une grande variété

de situations selon le pays de naissance des parents<sup>1</sup>. Au-delà des caractéristiques sociales (taille et structure de la famille, capital scolaire des parents), les enfants d'immigrés venus de Turquie, d'Algérie, d'Espagne ou d'Italie sont surreprésentés parmi les non-diplômés du second cycle du secondaire, « toutes choses égales par ailleurs ». S'agissant de l'obtention du baccalauréat, trois tendances se dégagent. Les enfants de l'immigration turque sont en situation de sous-réussite, tandis que ceux de l'immigration du sud-est asiatique sont en situation de sur-réussite. Enfin, les filles de l'immigration marocaine ou tunisienne, et dans une moindre mesure celles de l'immigration sahélienne, obtiennent plus souvent un baccalauréat que les filles qui ne sont ni immigrées, ni enfants d'immigrés.

### Des étudiants immigrants plus âgés

Les immigrants poursuivant des études présentent un profil différent de celui des non-immigrés, particulièrement chez les étudiants du supérieur.

En effet, en Bretagne, chez les non-immigrés, la part des étudiants parmi une classe d'âge atteint son maximum vers l'âge de 20

<sup>1</sup> - Immigrés et descendants d'immigrés en France - Insee Références - Édition 2012

ans, témoignant de l'importance des études supérieures courtes dans la région (figure 3). La décroissance de la proportion d'étudiants dans la population non immigrée est ensuite assez rapide et illustre le départ de nombre d'étudiants vers d'autres régions.

Il en va différemment pour les étudiants immigrés. D'une part, leur poids démographique au sein d'une classe d'âge atteint son maximum vers 22 ans. D'autre part, aux âges suivants, sa décade est moins rapide. À 30 ans, ce sont ainsi 10 % des immigrés qui se déclarent étudiants contre 2 % des

non-immigrés. Les échanges universitaires constituent une part importante de l'immigration en Bretagne, d'autant plus que le niveau de celle-ci reste globalement faible. ■

## Faire reconnaître un diplôme étranger en France

Le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France. Il est possible d'obtenir une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger ou une attestation de reconnaissance d'études / formation effectuée à l'étranger. C'est un document qui évalue le diplôme soumis par rapport au système français que l'on peut présenter à un employeur, à une administration organisatrice d'un concours ou à un établissement de formation.

DRJSCS

Source : Centre ENIC - NARIC

## Les étudiants étrangers en Bretagne accueillis par l'OFII en 2013

L'OFII (Office français pour l'immigration et l'intégration) accueille tous les nouveaux étudiants étrangers issus des pays tiers à leur arrivée en France.

En 2013 en Bretagne, 2 649 nouveaux étudiants étrangers sont recensés par l'OFII, dont 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Les étudiantes sont plus jeunes avec une moyenne d'âge de 19 ans (23 ans pour les étudiants).

Ces nouveaux étudiants étrangers s'ajoutent à ceux arrivés les années précédentes : ils sont au total plus de 7 000 étudiants à poursuivre leurs études en Bretagne.

25 % des étudiants accueillis sont Chinois et 18 % viennent du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) (figure 4).

### 4 Un quart des étudiants vient de Chine

Les principales nationalités des étudiants accueillis par l'OFII en 2013

Pays	Nombre	%
Chine	665	25,1
Maroc	293	11,1
Brésil	125	4,7
Viêt Nam	107	4,0
Algérie	100	3,8
Inde	87	3,3
Mexique	74	2,8
Tunisie	73	2,8
Liban	56	2,1
Colombie	53	2,0
Russie	50	1,9
Taiwan	50	1,9
Sénégal	48	1,8
Cameroun	42	1,6
Gabon	39	1,5
Etats-Unis d'Amérique	39	1,5
Koweït	39	1,5
Mauritanie	36	1,4
Japon	36	1,4
Turquie	35	1,3
Guinée (Rép. de)	35	1,3
Côte d'Ivoire	31	1,2
Indonésie	30	1,1
Djibouti	29	1,1
Congo (Rép. dém. du)	28	1,1

Source : OFII

### 5 Deux tiers des étudiants résident en Ile-et-Vilaine

Répartition départementale des étudiants accueillis par l'OFII en 2013

Département	Nombre	%
Côtes-d'Armor	79	3,0
Finistère	619	23,4
Ile-et-Vilaine	1 772	66,9
Morbihan	179	6,7
<b>Ensemble</b>	<b>2 649</b>	<b>100,0</b>

Source : OFII

Les origines des étudiants diffèrent très fortement du reste de la population immigrée : les étudiants chinois sont les plus nombreux (plus du quart des étudiants étrangers en 2013) alors que le total de la population immigrée chinoise en Bretagne ne représente que 1,7 % des immigrés bretons. Entre 2009 et 2013 la part des étudiants chinois a augmenté de plus de 5 %.

Les deux tiers des étudiants accueillis par l'OFII en Bretagne résident en Ile-et-Vilaine et près d'un quart dans le Finistère (figure 5).

À l'Université Bretagne Sud, les étudiants étrangers inscrits en 2013-2014 représentent près de 7 % de la population étudiante. Au total, on compte près de 72 nationalités présentes sur les campus de Vannes, Lorient et Pontivy.

À l'Université Rennes 2, 12 % des étudiants sont des étudiants internationaux. 34,3 % des étudiants étrangers accueillis proviennent des pays européens dont 29,5 % de l'Union européenne. Les dix pays les plus représentés sont (en nombre de personnes) : Chine (304), Espagne (138), Allemagne (133), Royaume-Uni (126), Brésil (106), Algérie (99), Italie (83), États-Unis (76), Colombie (65) et Maroc (61).

À l'Université de Bretagne Occidentale, les étudiants étrangers représentent, avec environ 1 200 personnes, 7 % de la population étudiante. Les étudiants venant de Chine (27 %) et du Maroc (15 %) sont les deux communautés les plus importantes. L'IUEM, l'IAE et l'UFR sciences et techniques rassemblent à eux seuls près de la moitié de ces étudiants.

## 12 % d'étudiants étrangers au niveau national

Au niveau national, la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur est stable à un peu plus de 12 %. C'est dans les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (21,2 %). En revanche, les proportions d'étudiants étrangers en écoles paramédicales et sociales, IUT, STS et CPGE sont faibles (entre 0,7 % et 5,9 %). En 2012, les universités accueillent 75 % des étudiants étrangers ; ceux-ci y représentent 15 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11 % des inscriptions en cursus licence, 18 % en cursus master et 41 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 69 % pour le cursus licence, 85 % en cursus master et 91 % en cursus doctorat.

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2012 : 25 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 8 % du continent américain. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole. Les étudiants étrangers sont plus nombreux dans les académies d'Île-de-France (17 % à Créteil, 17 % à Paris et 14 % à Versailles) ainsi que dans les académies de Strasbourg, Nice, Montpellier et Lyon. Ils sont très peu nombreux aux Antilles, à La Réunion et en Corse. La proportion d'étrangers est inférieure à 10 % dans les académies d'Orléans, Tours, Bordeaux, Nantes, Rennes, Dijon, Lille et Caen.

DRJSCS

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR DEPP